

11 juillet 1979

Conférence internationale sur le problème des réfugiés d'Indochine,  
Genève les 20 et 21 juillet 1979, participation de la Suisse,  
délégation

---

Département des affaires étrangères et Département de justice  
est police. Proposition commune du  
9 juillet 1979 (annexe)  
Département des finances. Co-rapport du 11 juillet 1979  
(adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

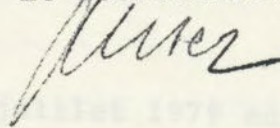
1. La Suisse participera à la conférence sur le problème des réfugiés d'Indochine, qui aura lieu les 20 et 21 juillet 1979 à Genève.
2. La délégation suisse à cette conférence sera composée comme suit:  
Représentants du Département fédéral de justice et police:  
M. Kurt Furgler, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de justice et police, chef de la délégation;  
M. Oscar Schürch, directeur de l'Office fédéral de la police;  
M. Philippe Chapatte, chef de la section des réfugiés, Office fédéral de la police;  
M. René Ferrier, adjoint, section des réfugiés, Office fédéral de la police.  
Représentants du Département fédéral des affaires étrangères:  
Mme Francesca Pometta, ambassadeur, directeur suppléant de la Direction politique, suppléant du chef de la délégation;  
M. Arthur Bill, délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger;  
M. Olivier Exchaquet, ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève;  
M. Adrien Evéquoz, collaborateur diplomatique, Direction politique.
3. D'entente avec l'Office fédéral du personnel, les indemnités journalières sont fixées à 110 francs pour les délégués. Ces montants iront au débit des rubriques "débours" respectivement de l'office fédéral de la police et du Département fédéral des affaires étrangères.

4. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs pour la délégation.

Extrait du procès-verbal:

- EJPD 5 pour exécution avec les pouvoirs
- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire:



Le 21 juillet 1978, le Secrétaire d'Etat fédéral des Affaires étrangères, M. Hans Waldmann, a invité la Suisse à participer à une conférence sur le problème des réfugiés d'Indochine, qui se tiendra au Palais des Nations à Genève les 20 et 21 juillet 1978.

Tout en relevant que le problème est très grave, M. Waldmann a souligné qu'il ne s'agit pas d'un problème de réfugiés politiques, mais d'un problème de réfugiés économiques. Il a souligné que les proportions alarmantes de ce problème ne peuvent être résolues que par une coopération internationale.

En conclusion, M. Waldmann a souligné que la Suisse a une responsabilité particulière dans ce domaine et qu'elle doit faire tous les efforts possibles pour résoudre ce problème.

Enfin, M. Waldmann a souligné que la Suisse a une responsabilité particulière dans ce domaine et qu'elle doit faire tous les efforts possibles pour résoudre ce problème.



DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL  
DE JUSTICE ET POLICE

o.743.321(1)

3003 Berne, le 9 juillet 1979

Distribuée

Au Conseil fédéral

Conférence internationale sur le  
problème des réfugiés d'Indochine  
Participation de la Suisse

I. Par télégramme du 1er juillet 1979 adressé au Président de la Confédération, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a invité la Suisse à participer à une conférence sur le problème des réfugiés d'Indochine, qui se tiendra au Palais des Nations à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

Tout en relevant que de nombreux et très graves problèmes de réfugiés se posent dans d'autres régions du monde, M. Waldheim constate que les proportions alarmantes que prend la crise en Asie du Sud-Est exigent qu'on lui prête immédiatement une attention particulière. Les membres de la communauté internationale, collectivement et individuellement, devraient redoubler résolument leurs efforts pour trouver de toute urgence une solution à ce problème.

Selon l'invitation, la réunion revêtira un caractère humanitaire. Elle aurait pour but de recueillir des fonds supplémentaires destinés à financer l'action du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et d'obtenir des assurances quant à l'asile temporaire et à l'organisation dans l'ordre et la sécurité du départ des réfugiés. Il faudrait enfin que les gouvernements s'engagent à apporter des solutions durables au problème, notamment en multipliant les possibilités de réinstallation.



Cette invitation a été adressée à une soixantaine d'Etats, à savoir ceux dont le Secrétaire général estime qu'ils sont directement touchés par le problème des réfugiés indochinois, ceux qui sont représentés au Comité exécutif du Haut Commissariat - dont la Suisse - et ceux qui ont déjà manifesté leur volonté de venir en aide à ces réfugiés. L'invitation précise que les gouvernements devraient être représentés au niveau ministériel.

II. La gravité du problème des réfugiés en Asie du Sud-Est a déjà été exposée dans la proposition présentée le 25 juin 1979 par le Département fédéral des affaires étrangères au Conseil fédéral, à la suite d'un premier appel de M. Waldheim et d'une proposition du gouvernement britannique de convoquer une conférence mondiale.

L'exode des réfugiés quittant le Vietnam et le Cambodge s'est accru massivement depuis le début de cette année. Leur nombre a déjà dépassé 300'000 et l'on prévoit qu'il augmentera très fortement au cours des mois à venir. Les motifs qui déterminent ces populations à s'expatrier diffèrent d'un pays à l'autre. Les réfugiés du Vietnam appartiennent pour la plupart à la minorité ethnique chinoise établie dans ce qui était le Vietnam du Sud. L'étatisation totale du petit commerce et des petites entreprises a privé cette couche de commerçants et d'artisans de sa base d'existence. En effet, le début de l'émigration massive coïncide avec les décrets d'étatisation de mars 1978. A la suite du conflit frontalier sino-vietnamien au début de cette année, la situation de la minorité chinoise au Vietnam s'est notablement aggravée. Victimes d'une discrimination et d'une répression croissantes, ces personnes n'ont pratiquement plus que l'exode pour issue.

Quant aux réfugiés du Cambodge, c'est principalement par la menace de la famine qu'ils sont poussés à s'expatrier. En outre, la terreur qui régnait déjà sous le régime de Pol Pot n'a fait qu'empirer depuis que les Khmers rouges sont passés



à la guérilla contre l'envahisseur vietnamien. Faute d'une aide alimentaire immédiate, le peuple cambodgien risque d'être décimé par la famine.

III. Les pays en cause ont adopté des attitudes différentes face à ce problème. Voyant leur développement économique entravé par la charge des camps surpeuplés et leur équilibre racial menacé par le renforcement des minorités chinoises, les pays de premier accueil se sont entendus pour refouler les nouveaux arrivants. A l'égard du Vietnam, les opinions divergent: alors que Singapour condamne violemment le Vietnam, d'autres membres de l'ASEAN, en particulier la Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie n'ont pas renoncé à trouver un terrain d'entente avec Hanoi. Le communiqué final de la réunion de Bali apparaît comme un compromis entre ces diverses positions.

Le risque de déstabilisation que représente l'afflux massif de réfugiés inquiète également les autres Etats de la région. Tandis que le Japon tente de convaincre le Vietnam de mettre un frein à l'exode, l'Australie et la Nouvelle-Zélande appuient l'initiative britannique d'une large conférence internationale qui traiterai de l'ensemble du problème. La Chine pour sa part dénonce violemment l'attitude du Vietnam et plus particulièrement l'expulsion de l'ethnie chinoise.

Le Royaume-Uni, touché directement par le problème dans sa colonie de Hong Kong submergée de réfugiés, voit sa position pleinement partagée par le Canada, qui a pris lui-même l'initiative de protester auprès du Vietnam.

Compte tenu de leurs engagements passés dans cette région, les USA déploient une intense activité diplomatique pour exhorter d'autres Etats à accroître comme eux leurs efforts de solidarité.

On a bien conscience, en Europe, de la nécessité de traiter le problème sous toutes ses dimensions. Cependant, les idées britanniques n'ont trouvé qu'une traduction atténuée dans la déclaration du sommet des Neuf à Strasbourg. La France



a été chargée à cette occasion d'effectuer une démarche auprès du Vietnam. Afin d'exercer une pression sur Hanoï, certains membres de la CEE ainsi que d'autres pays européens ont suspendu leur aide au Vietnam.

S'ils mettent l'accent sur l'approche humanitaire du problème, les neutres ne méconnaissent pas non plus sa dimension politique. L'Autriche serait prête à intervenir discrètement à Hanoï dans des cas précis. La Suède pour sa part, grâce à l'aide considérable dont elle continue à faire bénéficier le Vietnam, pourrait amener celui-ci à de meilleures dispositions.

En effet, Hanoï s'est montré jusqu'ici insensible à toutes les démarches, même les plus conciliantes. Sans pouvoir nier l'ampleur de l'exode, ni son rapport avec la situation du pays, les autorités vietnamiennes continuent de renvoyer leurs détracteurs aux méfaits de l'impérialisme américain et de l'agression chinoise, ainsi qu'à l'inadaptation de certains éléments de la population. La seule concession qu'elles seraient prêtes à faire à ce stade est celle d'organiser dans l'ordre le départ des expatriés.

Moscou et les autres pays socialistes se font l'écho des mêmes thèses.

Quant aux non-alignés, même les plus modérés parmi eux - l'Inde et la Yougoslavie - préfèrent se tenir à l'écart de toute initiative qui, dépassant le cadre strictement humanitaire, pourrait aboutir à mettre le Vietnam sur la sellette et ainsi augmenter encore les divergences au sein du mouvement.



IV. La solution du problème des réfugiés d'Indochine requiert une approche globale allant au-delà de l'aide humanitaire et un engagement massif de la communauté des Etats. Telle qu'elle a été conçue par le Secrétaire général, la conférence devrait porter avant tout sur les questions humanitaires. Tant le Secrétaire général que le Haut Commissaire ont apparemment craint l'ouverture d'un débat politique stérile qui accaparerait une grande partie du temps restreint dont disposera la conférence. Par ailleurs, l'on désirait éviter que le Vietnam revienne sur sa décision de participer à la conférence et que, de manière plus générale, celle-ci ne se transforme en confrontation politique ouverte.

Si l'on s'en tient aux intentions du Secrétaire général, les discussions envisagées porteront avant tout sur la manière de faire face aux conséquences immédiates de l'exode massif de réfugiés, sans s'attaquer forcément aux racines du mal. Même si l'on peut regretter que la conférence n'aborde pas l'ensemble du problème, il est indispensable qu'elle aboutisse rapidement à des solutions concrètes sur le plan humanitaire. Cela est d'autant plus nécessaire que le nombre des réfugiés augmente constamment et que certains pays de premier asile ont durci leur attitude.

On ne peut néanmoins exclure que la conférence prenne une tournure plus politique. La Chine pourrait être tentée d'utiliser cette tribune pour sa lutte idéologique contre Moscou et Hanoï, alors que, pour leur part, les pays de l'ASEAN pourraient y dénoncer les tendances expansionnistes du Vietnam. Plusieurs pays occidentaux envisagent d'y condamner la politique vietnamienne, jugée contraire aux principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Il faut enfin se rendre compte que, si l'on veut s'attaquer aux racines mêmes du problème des réfugiés, cela provoquerait inévitablement une discussion acrimonieuse sur la question des responsabilités.



Il est également concevable qu'à l'occasion de cette conférence surgisse à nouveau l'épineuse question de savoir lequel des deux régimes cambodgiens, celui de Pol Pot ou celui de Heng Samrin, peut prétendre à la légitimité, question qui pourrait avoir une influence déterminante sur l'acheminement des secours à certains groupes de réfugiés cambodgiens.

V. En raison de sa tradition humanitaire, la Suisse se doit de participer à cette conférence, même si elle n'en attend pas des résultats satisfaisants à tous égards. Pour répondre à l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies, la délégation suisse devrait être conduite par un membre du Conseil fédéral - en l'occurrence le chef du Département fédéral de justice et police, responsable de la politique en matière d'asile - ce qui marquerait du même coup tout l'intérêt que nous portons à ce grave problème.

Dans ses interventions à la conférence, la délégation suisse devrait en premier lieu rappeler l'aide que la Suisse a apportée jusqu'ici et qu'elle a fortement augmentée ces derniers temps. Cela s'est traduit par la promesse d'accueillir de nouveaux réfugiés indochinois (encore 1'350 environ jusqu'à la fin de cette année, réunions de familles non comprises), et par l'allocation de contributions financières en faveur des réfugiés se trouvant à l'étranger (une proposition additionnelle de 5 millions de francs, datée du 5 juillet 1979, est soumise au Conseil fédéral par le Département des affaires étrangères). Il y aura lieu également de laisser entendre que la Suisse ne se dérobera pas à son devoir de poursuivre l'accueil de réfugiés indochinois en 1980, même si aucune décision n'a encore été prise pour l'instant.

La délégation suisse se propose de faire une allusion au respect universel des droits de l'homme, pièce maîtresse d'une solution définitive au problème des réfugiés. Il conviendrait en outre de souligner que la Suisse est disposée à participer à tous les efforts susceptibles de déboucher sur des solutions durables, pour autant que de telles mesures soient compatibles



avec sa neutralité. Elle devrait enfin confirmer sa volonté de poursuivre sa collaboration étroite avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

De manière générale, les représentants suisses devraient avoir une attitude constructive, veiller à ce que le dialogue entre toutes les parties intéressées soit engagé et se poursuive sans rupture. Ils devraient favoriser la recherche de solutions concrètes susceptibles de contribuer à résoudre les problèmes qui se posent aussi bien à court qu'à long terme. Dans ce contexte, il convient de souligner que plus la contribution matérielle que la Suisse sera en mesure d'apporter au réfugiés d'Indochine sera élevée, plus la possibilité de faire entendre sa voix sera forte.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r

1. La Suisse participera à la conférence sur le problème des réfugiés d'Indochine, qui aura lieu les 20 et 21 juillet 1979 à Genève.
2. La délégation suisse à cette conférence sera composée comme suit:

Représentants du Département fédéral de justice et police:

M. Kurt Furgler, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de justice et police, chef de la délégation;

M. Oscar Schürch, directeur de l'Office fédéral de la police;

M. Philippe Chapatte, chef de la section des réfugiés, Office fédéral de la police;

M. René Ferrier, adjoint, section des réfugiés, Office fédéral de la police.



Représentants du Département fédéral des affaires étrangères:

Mme Francesca Pometta, ambassadeur, directeur suppléant de la Direction politique, suppléant du chef de la délégation;

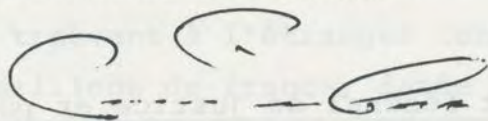
M. Arthur Bill, délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger;

M. Olivier Exchaquet, ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève;

M. Adrien Evéquo, collaborateur diplomatique, Direction politique.

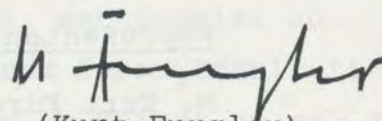
3. D'entente avec l'Office fédéral du personnel, les indemnités journalières sont fixées à 110 francs pour les délégués. Ces montants iront au débit des rubriques "débours" respectivement de l'Office fédéral de la police et du Département fédéral des affaires étrangères.
4. La Chancellerie fédérale est chargée d'établir les pouvoirs pour la délégation.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



(Pierre Aubert)

DEPARTEMENT FEDERAL  
DE JUSTICE ET POLICE



(Kurt Furgler)